



**PARC DU MONT-ROYAL**

**ÉTUDE PRÉLIMINAIRE**

**INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

**MARS 2006**

**VILLE DE MONTRÉAL  
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA QUALITÉ DU MILIEU DE  
VIE ET DU DÉVELOPPEMENT ETHNOCULTUREL  
DIRECTION DES PARCS ET ESPACES VERTS  
DIVISION AMÉNAGEMENT DES PARCS**



CLAUDE GORMIER ARCHITECTES PAYSAGISTES INC.

5600 DE NORMANVILLE, MONTRÉAL, QC. CANADA H2S 2B2

T 514.849.8262 F 514.279.8076 E INFO@CLAUDECORMIER.COM

**PARC DU MONT-ROYAL  
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE  
INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

**VILLE DE MONTRÉAL  
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE ET  
DU DÉVELOPPEMENT ETHNOCULTUREL  
DIRECTION DES PARCS ET ESPACES VERTS  
DIVISION AMÉNAGEMENT DES PARCS**



CLAUDE CORMIER ARCHITECTES PAYSAGISTES INC

<b>.1 Introduction et description du cadre de l'étude</b>	<b>2</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Carte 1 : Accès au parc du Mont-Royal – Seuils d'entrée</li><li>• Carte 2 : Réseau routier hors parc et seuils à l'étude</li><li>• Carte 3 : Sentiers piétonniers et escaliers</li><li>• Carte 4 : Cadre végétal</li></ul>	
<b>.2 Caractérisation des seuils</b>	<b>7</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Tableau synthèse</li><li>• Inventaire photographique</li></ul>	
<b>.3 Enjeux, orientations et objectifs</b>	<b>14</b>
<b>.4 Concept d'aménagement et recommandations</b>	<b>17</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Critères de design et de performance</li><li>• Concept seuils 1 et 2 : avenue des Pins / Peel et Redpath Crescent</li><li>• Concept seuil 1 : avenue des Pins / Peel</li><li>• Concept seuil 2 : avenue des Pins / Redpath Crescent</li><li>• Concept seuil 3 : avenue des Pins / Cedar</li><li>• Recommandations seuil 4 – rue Cedar / chemin de la Côte-des-Neiges</li></ul>	
<b>.5 Conclusion</b>	<b>24</b>

## **Bibliographie et documents de référence**

### **Annexe 1**

Seuils 1 @ 4; état des conflits circulation véhiculaire et piéton (tel que préparé par Ville de Montréal)

### **Annexe 2**

Frederick Law Olmsted ; plans généraux – parcs américains

**PARC DU MONT-ROYAL  
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES  
INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

Cette étude a été réalisée grâce à l'initiative et à la collaboration de:

**ÉQUIPE DE PROJET – VILLE DE MONTRÉAL**

**Recherche et orientations préliminaires**

Direction des sports, des jardins et des espaces verts

**Responsable de l'encadrement par la Ville de Montréal et chargé de projet**

Daniel Chartier

**.1 INTRODUCTION ET DESCRIPTION DU CADRE DE L'ÉTUDE**

Cette étude, élaborée dans le cadre du projet de définition identitaire des seuils du Parc du Mont-Royal en tant qu'interfaces entre la montagne et le centre-ville, supporte l'attitude de pérennité et de respect de la richesse du parc, véhiculée par l'équipe de la division aménagement des parc de la ville de Montréal. Elle s'inscrit dans la poursuite de la philosophie déjà mise en œuvre.

Les seuils à l'étude possèdent une problématique d'ensemble tout en ayant un contexte et des contraintes qui leur sont spécifiques. La séquence des quatre seuils offre l'opportunité de développer une expression paysagère unificatrice. La sobriété de l'intervention s'impose comme leitmotiv aux concepts proposés.

**OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ÉTUDE**

■ DÉFINIR L'IDENTITÉ DES QUATRE SEUILS, ÉTABLIR UNE EXPRESSION PAYSAGÈRE UNIFICATRICE ET UNE HIÉRARCHIE ENTRE LES SEUILS À L'INTÉRIEUR D'UN CADRE D'AMÉNAGEMENT COHÉRENT AVEC LE LANGAGE NATUREL ET OLMSTEDIEN DE LA MONTAGNE.

Toutes les interventions, au niveau des aménagements de seuils au parc du Mont-Royal, doivent s'insérer d'une façon logique et cohérente à l'intérieur des principes généraux établis dans la cadre des 'Objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention', tel que présenté dans le document de travail du Ministère de la Culture et des Communications – Direction du Patrimoine – version préliminaire, mai 2005.

Principe 1

Préserver l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal en tant qu'ensemble

Principe 2

Connaître avant d'intervenir

Principe 3

Favoriser la participation et l'appropriation collective

Principe 4

Assurer la continuité à travers le changement

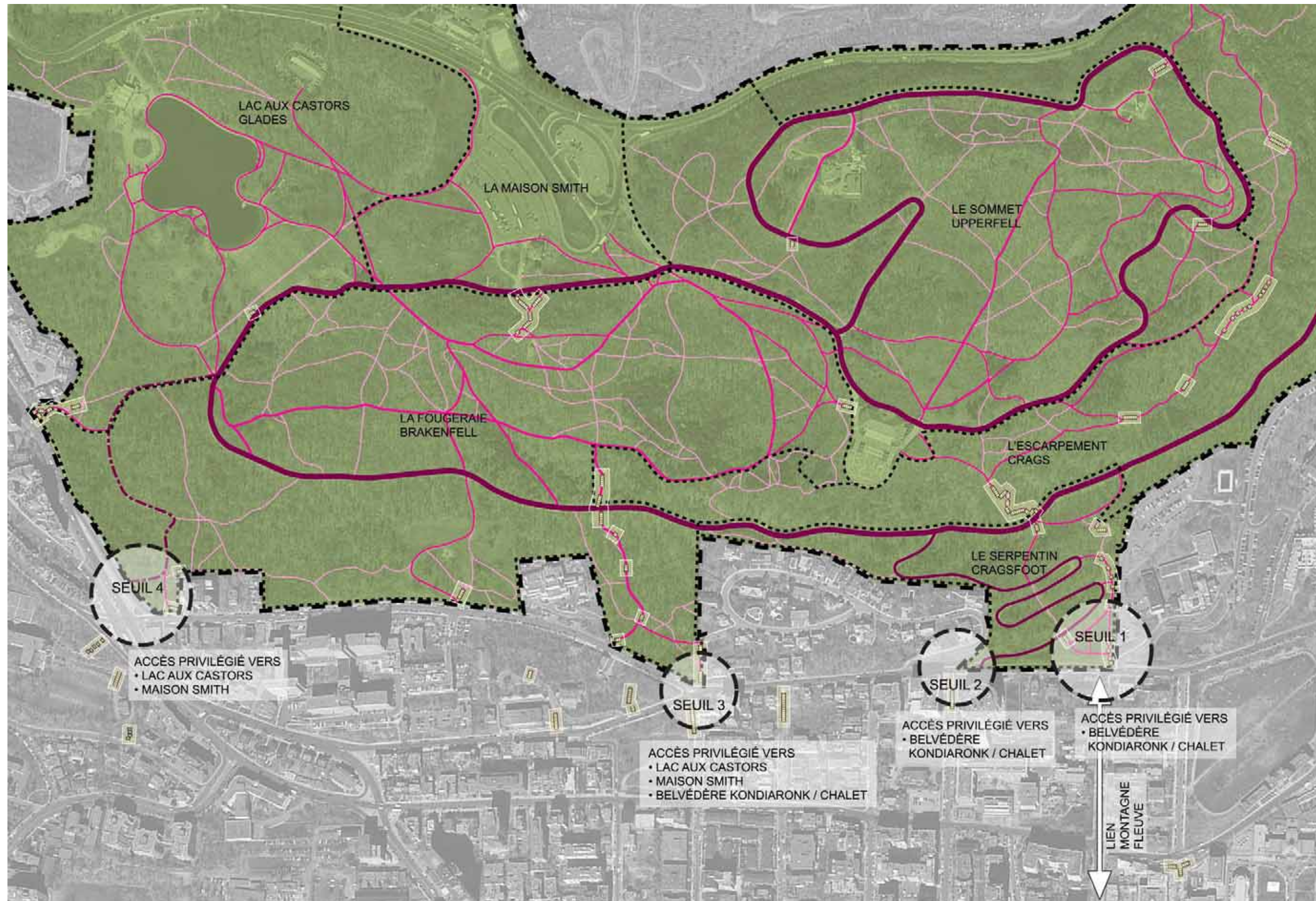


- LÉGENDE**
- STATIONNEMENT
  - STATIONNEMENT COURTE DURÉE
  - ACCÈS PRINCIPAL (PIÉTON)
  - ACCÈS SECONDAIRE
  - ACCÈS PRINCIPAL FUTUR (PIÉTON)
  - ACCÈS SECONDAIRE FUTUR
  - BELVÉDÈRE
  - ACCÈS UNIVERSEL
  - SEUIL À L'ÉTUDE
  - LIMITE DU PARC DU MONT-ROYAL
  - LIMITE DU PARC DU JEANNE-MANCE



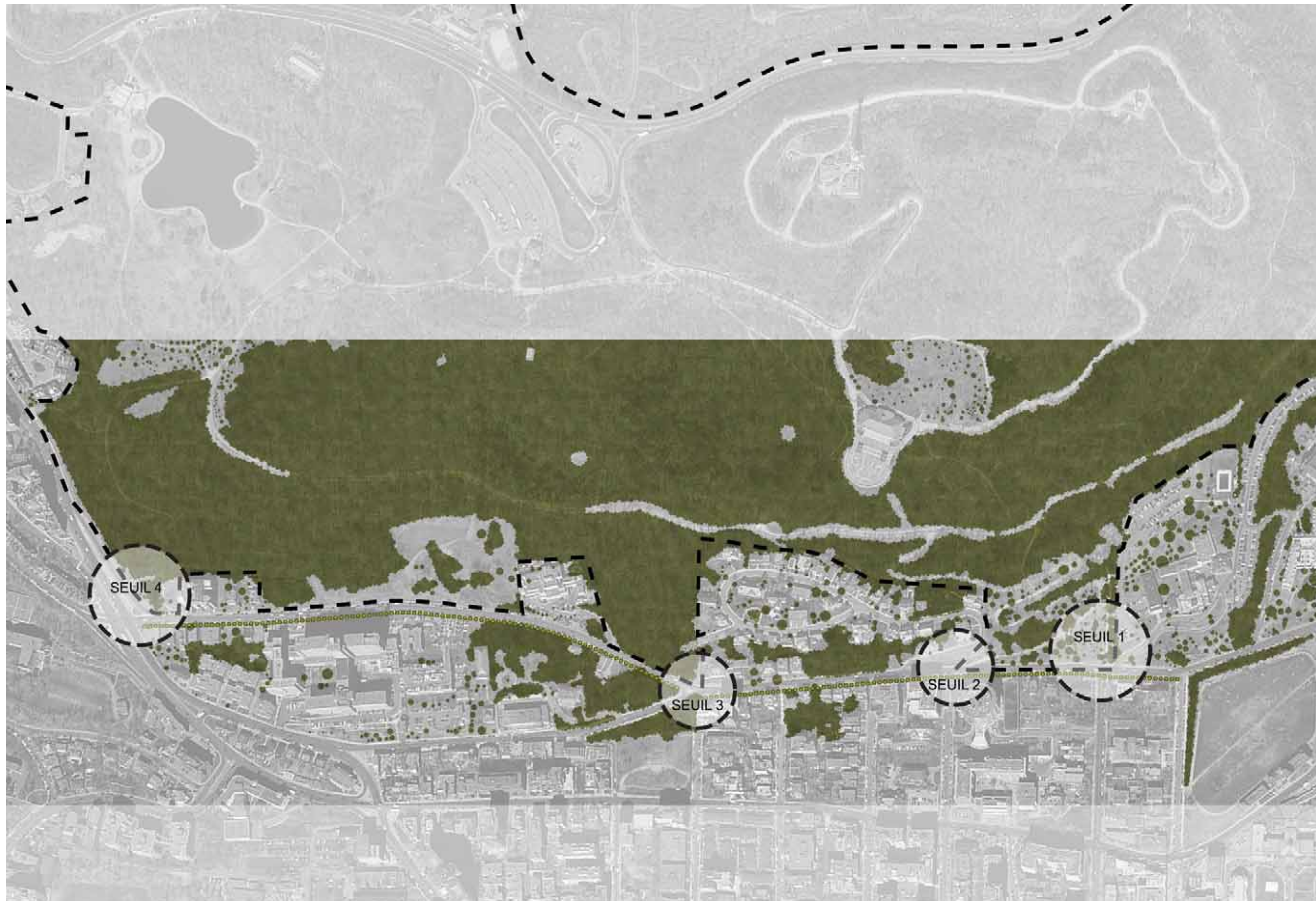


- LÉGENDE**
- AXE MAJEUR
  - DESSERTE LOCALE
  - ACCÈS PRIVÉ
  - ↔ DISTANCE ENTRE LES SEUILS
  - ↔ 144 CIRCUIT D'AUTOBUS
  - SEUIL À L'ÉTUDE
  - LIMITE DU PARC DU MONT-ROYAL



LÉGENDE

-  RÉSEAU PRINCIPAL
-  RÉSEAU PRINCIPAL À VENIR
-  RÉSEAU SECONDAIRE
-  RÉSEAU TERTIAIRE
-  ESCALIER
-  LIMITES DES UNITÉS DE PAYSAGE
-  SEUIL À L'ÉTUDE
-  LIMITE DU PARC DU MONT-ROYAL



LÉGENDE

- BOISÉ
- PLANTATION DE RUE
- SEUIL À L'ÉTUDE
- LIMITE DU PARC DU MONT-ROYAL



**PARC DU MONT-ROYAL**  
**ÉTUDES PRÉLIMINAIRES**  
**INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

**.2 CARACTÉRISATION DES SEUILS**

Les cartes 1 à 4, ainsi que les recommandations du Plan de mise en valeur du Mont-Royal-1992, nous permettent d'établir clairement une hiérarchie, en termes d'importance métropolitaine, des quatre seuils à l'étude. Ainsi, les seuils 1 et 4 apparaissent comme des seuils principaux et les seuils 2 et 3 comme des seuils secondaires. Leur localisation dans la ville, les voies de dessertes autoroutières, le réseau de transport en commun, leurs connexions avec le réseau de sentiers du parc sont autant d'intrants supportant cette affirmation. La présence végétale, sa densité, son mode d'implantation, sa qualité, juxtaposée à la topographie et au caractère naturel, affirme la limite entre le parc-montagne et la ville.

Seuil 1 <sup>1</sup> - Ave des Pins/Peel		Ref. photographique
1.1 Accessibilité	Conflits piétons automobiles en provenance du sud et de l'ouest.	
	Ancrage à la rue faiblement signalé	PHOTO 1
	Perception du seuil brouillée par la présence du langage mur-pilastre appartenant au langage institutionnel (Allan Memorial)	PHOTO 2
1.2 Type d'accès	Lien principal entre fleuve-centre-ville et parc du Mont-Royal. Seule rue donnant à la fois un accès véhiculaire et un signal visuel majeur depuis le centre-ville.	PHOTO 3
	Escalier de pierre et ciment comprenant plusieurs paliers, séparé par des sections de sentier. Longe le mur de pierre du Allan Memorial vers le monument McTavish. Escalier très difficile d'entretien en hiver (pas déneigé).	PHOTO 4
	Branche secondaire vers l'ouest menant à un sentier et un escalier de granit en mauvais état.	PHOTO 5
1.3 État physique	Les emmarchements en pierre sont en général assez dégradés. Compte tenu de l'achalandage - priorité Urgent <sup>2</sup>	PHOTO 6
	Drainage du secteur à revoir, ruissellement des eaux non-canalisées et sources résurgentes.	
	Une partie du mur du Allan Memorial est effondré, mur à consolider et à restaurer dans son ensemble.	PHOTO 7
1.4 Unité de paysage	Le Serpentin (Cragfoot)	
	Flanc gazonné et arbres, trace d'escarpement rocheux, amorce du paysage de l'escarpement.	PHOTO 8
	Couvert végétal de densité variable composé d'essences diversifiées. Portion nord du Serpentin - plantation de résineux.	

<sup>1</sup> Voir annexe 1; États des conflits circulation véhiculaire et piétonne, Ville de Montréal, 2005/11/24

<sup>2</sup> Des marches à suivre, devis global d'intervention, Williams, Asselin, Ackaoui et ass., oct.1995

**PARC DU MONT-ROYAL  
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES  
INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

<b>Seuil 2<sup>1</sup> - Ave des Pins/Redpath Crescent</b>		
2.1 Accessibilité	Feux de circulation au coin de la rue Redpath Crescent, à l'ouest de l'entrée au parc du Mont-Royal. Pour les utilisateurs du côté sud de la l'avenue des Pins, en provenance de l'escalier Williams-Osler, le pavillon McIntire et le futur pavillon Bellini de l'université McGill, cela représente un détour.	
	Accès universel via le 'Serpentin' (cragfoot) - raccordement au chemin Olmsted, permet la circulation des véhicules de service.	
2.2 Type d'accès	Abords de l'avenue des Pins, amorce de route asphaltée donnant accès au Serpentin.	PHOTO 9
	Abords de l'avenue des Pins, interruption du trottoir et géométrie répondant à des critères de conception d'accès véhiculaire.	PHOTO 10
	Abords de la rue Redpath-Cressent, présence de sentiers spontanés créés à partir de l'ouverture entre deux murs longeant la rue Redpath-Cressent. Utilisé par piétons et vélos de montagne. Direction nord pour rejoindre directement le haut du Serpentin et direction sud connexion avec le seuil, point d'arrivée haut du muret de soutènement existant.	PHOTOS 11,12 & 13
2.3 État physique	Abords de l'avenue des Pins, mur de soutènement en partie effondré, problème de drainage, les eaux de ruissellement se déversent occasionnellement sur l'avenue des Pins. Asphalté dégradé aux abords du muret de soutènement.	PHOTO 14
	Abords de l'avenue des Pins, interruption du couvert forestier à l'ouest de l'entrée. Paroi est, couvert forestier faible.	PHOTO 15
2.4 Unité de paysage	Le Serpentin (Cragfoot)	
	Flanc gazonné et arbres, trace d'escarpement rocheux, amorce du paysage de l'escarpement.	
	Couvert végétal de densité variable composé d'essences diversifiées. Portion nord du Serpentin - plantation de résineux.	
<b>Seuil 3<sup>1</sup> - Ave des Pins/Avenue Cedar</b>		<b>Ref. photographique</b>
3.1 Accessibilité	Conflit piétons-automobiles en raison de l'entrée véhiculaire donnant accès aux condos. Aucun signal visuel n'annonçant la présence de l'entrée du parc du Mont-Royal au coin de la rue Cedar.	
	Absence de traverse en haut de l'escalier du Musée. Compte tenu de la distance, difficile de se diriger à partir de l'escalier du musée vers l'entrée au parc du Mont-Royal.	PHOTO 16
	Absence de trottoir du côté nord de la rue Cedar entre entrée au parc du Mont-Royal et l'Hôpital Shrinners.	PHOTO 17
3.2 Type d'accès	Escalier en béton et main-courante d'acier, construit sur la limite avec terrain privé.	PHOTO 18
	Vues inappropriées sur terrain privé.	PHOTO 18A

<sup>1</sup> Voir annexe 1; États des conflits circulation véhiculaire et piétonne, Ville de Montréal, 2005/11/24

**PARC DU MONT-ROYAL**  
**ÉTUDES PRÉLIMINAIRES**  
**INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

Seuil 3 <sup>1</sup> - Ave des Pins/Avenue Cedar (suite)		Ref. photographique
	Perception d'accès privé compte tenu de la proximité des résidences privées. Lien entre Mille Carré Doré et parc du Mont-Royal.	PHOTO 19
3.3 État physique	Escalier en mauvais état, déjà condamné par la Ville. Priorité Urgent <sup>2</sup>	PHOTO 20
	Escalier du musée (construction 1995) à réparer (actuellement condamné).	PHOTO 21
	Eaux de ruissellement s'écoulant sur Cedar dans un caniveau existant, trop étroit pour les besoins, pas de qualité équivalente aux caniveaux construits depuis une quinzaine d'années dans le parc du Mont-Royal. Formation de mur de glace en hiver- paysage spectaculaire.	PHOTO 22
3.4 Unité de paysage	La fougeraie (Brackenfell) - escarpement en fougeraie - Montagne Mille Carré Doré - ville	
	Type sous-bois avec présence d'escarpement rocheux en bordure de la rue Cedar. Magnifique paroi de glace en hiver.	
	Érablière sucrière; érable, Chêne, Tilleul	
Seuil 4 <sup>1</sup> - Avenue Cedar/Chemin de la Côte-des-Neiges		
4.1 Accessibilité*	Carrefour complexe - élément le plus problématique est la présence de la bretelle d'accélération.	PHOTO 23
	Seuil difficile d'accès -pas de trottoir côté nord-est de la bretelle. Plan de mise en valeur 1992 - accès principal.	PHOTO 24
	Absence de zone d'arrêt réservée pour véhicule de transport adapté ou véhicule de service-parc.	
4.2 Type d'accès	Accès principal situé dans la courbe de la bretelle d'accès. Sentier pédestre menant au chemin Olmsted. Proximité du secteur du Lac aux Castors.	PHOTOS 25 & 26
	Accès secondaire avec escalier de granit et muret en pierre sur Cedar à l'ouest de l'édifice à logements. Escalier difficile à entretenir (pas déneigé).	PHOTOS 27 & 27A
	Absent du plan de Olmsted car hors limite, agrandissement du parc au XXI <sup>ème</sup> siècle.	
4.3 État physique	Sentier principal en bon état, accès secondaire par escalier état moyen.	
	La présence de la montagne est relativement bonne. Proximité d'un cap rocheux spectaculaire de 5 mètres de hauteur au nord de la bretelle d'accès.	PHOTO 28
4.4 Unité de paysage	La fougeraie (Brackenfell) - Mille Carré Doré - ville	
	Boisé et sous-bois diversifiés	

<sup>1</sup> Voir annexe 1; États des conflits circulation véhiculaire et piétonne, Ville de Montréal, 2005/11/24

<sup>2</sup> Des marches à suivre, devis global d'intervention, Williams, Asselin, Ackaoui et ass., oct.1995



PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3



PHOTO 4



PHOTO 5



PHOTO 6



PHOTO 7



PHOTO 8



PHOTO 9



PHOTO 10



PHOTO 11



PHOTO 12



PHOTO 13



PHOTO 14



PHOTO 15



PHOTO 16



PHOTO 19



PHOTO 20



PHOTO 21



PHOTO 17



PHOTO 18



PHOTO 18A



PHOTO 22



PHOTO 23



PHOTO 25



PHOTO 24



PHOTO 26



PHOTO 27

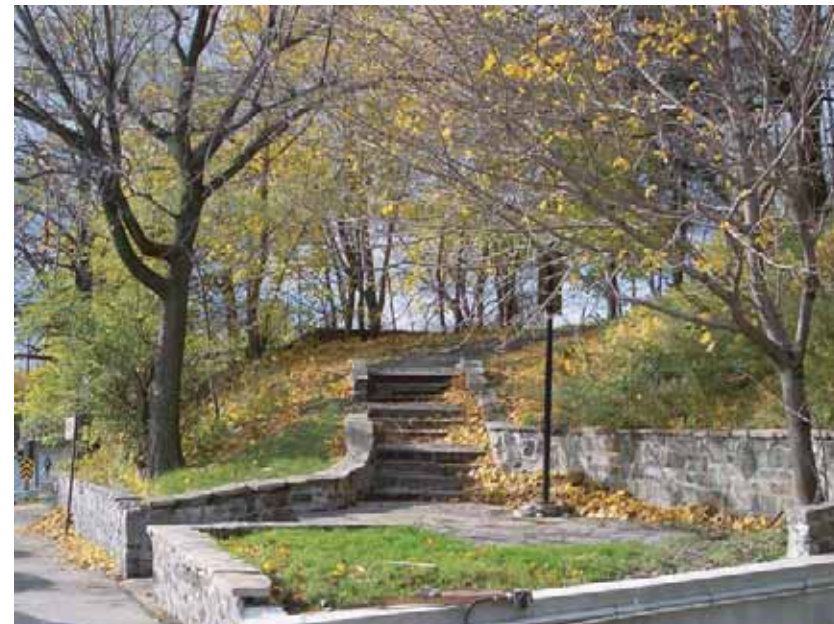


PHOTO 27A



PHOTO 28

**PARC DU MONT-ROYAL  
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES  
INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

**.3 ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS**

ENJEUX

SEUIL 1– Avenue des Pins / Peel

■ Donner à cet accès, aboutissement du lien privilégié entre le fleuve et la montagne, une ampleur métropolitaine tout en respectant les principes élaborés par Olmsted ainsi que les apports ultérieurs depuis sa mise en œuvre.

SEUIL 2– Avenue des Pins / rue Redpath Crescent

■ Rendre la lecture de cet accès perceptible pour les piétons en provenance des différents points de contact avec la ville.

SEUIL 3– Avenue des Pins / rue Cedar

■ Renforcer le caractère public de cet accès.

SEUIL 4– Rue Cedar / chemin de la Côte-des-Neiges

■ Récupérer ±2500m<sup>2</sup> de terrain pour le parc du mont-royal en éliminant la bretelle d'accès. Renforcer la valeur patrimoniale du chemin de la Côte-des-Neiges et de ses abords en augmentant l'encadrement végétal et en magnifiant la présence de la montagne. Donner à cet accès une ampleur métropolitaine tout en respectant les principes élaborés par Olmsted ainsi que les apports ultérieurs depuis sa mise en œuvre.

**RÉSUMÉ DES PRINCIPES RETENUS TELS QU'ÉLABORÉS PAR OLMSTED :**

- Établissement d'une frontière claire entre le paysage de la Montagne et celui de la ville;
- Intervention simple et sobre;
- Respect du cadre naturel;
- Diriger rapidement le regard des usagers sur des scènes de paysages naturels;

Les quelques citations tirées du document *‘La vision de Frederick Law Olmsted et le devenir du parc du Mont-Royal – annexe 1, citations choisies, résumés et mises en contexte’*, reflètent ces principes.

- ‘La première règle d'un bon design est de former un tout’;
- ‘Renforcer le caractère de l'œuvre dans le sens de la pérennité’;
- ‘Améliorer les charmes des paysages naturels’;
- ‘Orienter le travail en harmonie avec la nature’;
- ‘Favoriser la découverte progressive’;
- ‘Tirer partie du génie du lieu, topographie, affleurement et paroi rocheux’;
- ‘Concevoir le chemin comme source de plaisir’;
- ‘Offrir des alternatives’ – parcours rapide (avec escaliers pour les dénivellations trop prononcées) et parcours lent (favoriser l'accès universel);



**PARC DU MONT-ROYAL  
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES**

**INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

- ‘Se souvenir que la montagne est la montagne et que tout objet artificiel semblera incongru. Moins il sera évident, mieux cela sera’;
- ‘Construire des escaliers non pas surélevés mais ajustés convenablement au sol’;

La majorité des plans d’Olmsted pour ce type de grands parcs urbains possèdent plusieurs caractéristiques communes telles que :

- A) L’organisation spatiale géométrique des entrées rencontre un système organique de réseau de sentiers.
- B) La présence d’une démarcation prononcée entre le mode de plantation des arbres le long des axes routiers périphériques et le mode de plantation à l’intérieur des parcs.
- C) La mise en place d’une transition rapide entre l’axialité et l’organique, entre la ville et la nature.



Prospect park



Iroquois park

Franklin park



Buffalo park system

**PARC DU MONT-ROYAL  
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES  
INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

**ORIENTATION GÉNÉRALE :**

PRÉSERVER LE CARACTÈRE DES SITES ET PRIVILÉGIER DES INTERVENTIONS SIMPLES DES GESTES MODESTES ALIANT PÉRÉNITÉ, NATUREL ET PITTORESQUE.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :**

**SEUIL 1 – Avenue des Pins / Peel**

- Donner plus d'emphase au point d'ancrage à la rue.
- Établir une hiérarchie entre le chemin d'accès, le Serpentin et le chemin Olmsted
- Se servir des interventions nécessaires en gestion des eaux pour créer un caractère particulier.
- Densifier la végétation arborescente tout en favorisant certaines vues vers le centre-ville.

**SEUIL 2 – Avenue des Pins / rue Redpath Crescent**

- Revoir la géométrie et le traitement du début du parcours de façon à clarifier l'appartenance de cet accès au réseau d'accès de la Montagne depuis l'avenue des Pins.
- Consolider le couvert forestier selon le paysage propre à l'unité de paysage 'Le Serpentin'.
- Établir une plantation écran en bordure des propriétés privées le long de la rue Redpath Crescent.
- Offrir deux options de parcours; accès rapide avec aménagement d'escaliers et parcours en accès universel.

**SEUIL 3 – Avenue des Pins / rue Cedar**

- Aménager un point d'ancrage directement avec l'avenue des Pins, de façon à annoncer clairement la présence d'un accès à la montagne.
- Modifier le tracé de l'escalier actuel en dirigeant l'utilisateur vers l'ouest de façon à l'éloigner des propriétés privées et de diriger le regard vers le parc.
- Procéder à une plantation écran à la limite du parc pour limiter les vues vers les propriétés privées.
- Améliorer l'accessibilité en aménageant un trottoir, bordé d'un caniveau de qualité, du côté nord de la rue Cedar entre l'hôpital des Shrinners et le seuil 3.
- Mettre en valeur la paroi rocheuse le long de la rue Cedar.

**SEUIL 4 – Rue Cedar / chemin de la Côte-des-Neiges**

- Éliminer la bretelle d'accélération tout en sécurisant le parcours piéton.
- Éliminer les deux points d'accès actuels et relocaliser le seuil au coin nord-est de l'intersection remodelée.
- Prolonger la topographie et le caractère forestier (unité de paysage de la Fougeraie) jusqu'aux nouvelles limites du parc.
- Implanter un sentier menant au chemin Olmsted de même importance hiérarchique que le sentier 'le Serpentin'.

**PARC DU MONT-ROYAL  
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES  
INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

**4 CONCEPTS D'AMÉNAGEMENT ET RECOMMANDATIONS**

**CRITÈRES DE DESIGN ET DE PERFORMANCE**

**PLANTATION**

Arbre de rue – Avenue des Pins, côté sud :

- Arbres de rue plantés à équidistance idéalement dans les fosses existantes disponibles, choix des essences selon les critères de résistances aux conditions urbaines, représentant un caractère montréalais en association avec les qualités des arbres indigènes du Mont-Royal. Plantation d'alignement composée d'essences variées.
- Proscrire les arbres à caractère ornemental.
- Liste non-exhaustive des essences à privilégier :  
*Ulmus x'accolade'* / Orme Accolade<sup>3</sup>  
*Ostrya virginiana* / Ostryer de Virginie  
*Gymnocladus dioicus* / Chicot du Canada  
*Acer rubrum* / Érable rouge  
*Quercus Rubrum* / Chêne rouge  
*Carya ovata* / Caryer ovale

Arbres de rue du coté nord de l'avenue des Pins et Cedar :

- Essences d'arbres variées plantées derrière le trottoir, en pleine terre, alignement constant mais à équidistances variables, conférant un début d'implantation plus naturel.
- Essences selon la liste des essences d'arbres préconisés sur le Mont-Royal et selon les caractéristiques propres à chacune des unités de paysage.

**MATÉRIAUX**

Escalier

- Escalier servant d'ancrage à la rue, aménagé en escalier de type 'escalier vert' épousant la topographie ne nécessitant pas l'aménagement de muret de soutènement. Marches et paliers intermédiaires en maçonnerie de pierre calcaire ou de granit. Les granits devront être choisis en privilégiant la palette de couleur patrimoniale propre au site du Mont-Royal.
- Si la construction d'un muret de soutènement s'avère nécessaire pour la mis en place d'un escalier (voir seuil 3), favoriser l'érection d'un mur de maçonnerie de pierre calcaire similaire à l'assemblage existant de l'escalier Trafalgar.

---

<sup>3</sup> (*Ulmus x Accolade* / *Ulmus japonica x wilsoniana* 'Morton') Orme résistant à la maladie hollandaise de l'orme. Cultivar présentant une silhouette et un feuillage similaire à l'orme d'Amérique. Résistant aux conditions urbaines.

## **PARC DU MONT-ROYAL ÉTUDES PRÉLIMINAIRES**

### **INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

- Les escaliers plus avant dans la montagne, qui ne sont pas en contact avec la rue peuvent être aménagés en bois et acier selon les principes de construction déjà élaborés ou en maçonnerie selon les principes de ‘l’escalier vert’ lorsque la topographie le permet.

#### **Sentier**

- Sentier de poussière de pierre conforme aux pratiques en vigueur.
- Reprofiler le sentier ‘le Serpentin’, corriger les pentes de drainage si nécessaire et border le sentier de part et d’autre de pavés de granit de type ‘cobblestone’ récupérés, tel que le chemin Olmsted.

#### **Gestion des eaux de surfaces**

- Caniveau en pierre ou en béton le long des voies publiques et des sentiers principaux (avec fosses de sédimentation si nécessaire).
- Ruisseau (empierrement pour diriger la coulée) et cascade à caractère naturel dans le parc.
- Enrochement pour camoufler les tuyaux des ponceaux ou les grilles de puisard de captation des eaux.
- Passerelle de bois ou ponceau sous les sentiers pour ne pas entraver la course de l’eau et permettre la naturalisation des ouvrages de gestion des eaux.

### **MOBILIER**

- Localiser du mobilier urbain, bancs, corbeille, fontaine à boire aux seuils d’importance métropolitaine seulement, soit les seuils 1 et 4.
- Seuil 2 et 3, localiser bancs et corbeilles le long du parcours des sentiers selon les besoins et les niveaux d’achalandage.
- Développer un langage de mobilier s’harmonisant avec le mobilier de la ville de Montréal mais spécifique au parc du Mont-Royal. Utiliser cette typologie de mobilier uniquement dans le rayon d’influence de la montagne.

### **ÉCLAIRAGE**

- Ne pas éclairer l’ensemble des secteurs de l’entrée Pell ou de la Fougeraie (Brackenfell), éclairer seulement les points d’arrimage avec la ville.

### **SIGNALISATION**

- Faire une distinction en termes de quantité d’information disponible aux seuils principaux, 1 et 4, versus les seuils secondaires, 2 et 3.
  - Seuils 1 et 4; carte détaillée du parc et des principaux circuits, éléments d’orientation, règlements en vigueur, éléments d’interprétation du milieu naturel et du contexte historique.
  - Seuils 2 et 3; carte simplifiée du parc, éléments d’orientation et règlements en vigueur.



- 1 • SEUIL 1; LARGEUR DE L'ACCÈS ÉQUIVALENTE À LA LARGEUR DE LA RUE PEEL INCLUANT LES TROTTOIRS.
- 2 • SENTIER PRINCIPAL; ORIENTATION RAPIDE DU PROMENEUR VERS LA MONTAGNE. LORS DE L'ASCENSION, CHAMP VISUEL OCCUPÉ PAR LA MONTAGNE, LORS DE LA DESCENTE, LA VILLE REPREND GRADUELLEMENT SON IMPORTANCE.
- 3 • SENTIER SECONDAIRE PERMETTANT UNE ASCENSION GRADUELLE LIÉE À L'EXPÉRIENCE DU RUISSEAU.
- 4 • CHEMIN 'LE SERPENTIN'; LARGEUR STANDARDISÉE SUR TOUT LE PARCOURS .
- 5 • DENSIFICATION IMPORTANTE DE LA VÉGÉTATION, STRATE ARBORESCENTE SEULEMENT (ARBRE FEUILLU DE MOYEN ET GRAND DÉPLOIEMENT).
- 6 • RACCORDEMENT DU SENTIER EN VIS-À-VIS AVEC LE GRAND ESCALIER MENANT AU BELVÉDÈRE.
- 7 • SEUIL 2; ACCÈS UNIVERSEL ET SENTIER SECONDAIRE
- 8 • JONCTION VERS LE MONUMENT McTAVISH ET VERS LE PASSAGE FUTUR VIA LE TERRAIN DE L'HÔPITAL ALLAN MEMORIAL.
- 9 • BASSIN DE RÉTENTION À REHABILITER, PRÉVOIR LA MODIFICATION DES CIRCULATIONS PIÉTONNE AU POURTOUR.
10. CONSOLIDER LA PRÉSENCE DE LA MONTAGNE LE LONG DE L'AVENUE DES PINS. PLANTATION MASSIVE D'ARBRES ET RENATURALISATION DE LA STRATE HERBACÉE.
11. RUE PEEL: LIEN FLEUVE-MONTAGNE, PROXIMITÉ DU MÉTRO PEEL ET DU CENTRE D'ACCUEIL TOURISTIQUE.

LÉGENDE	EXISTANT	PROPOSÉ
MURET ET MUR		
RUISSEAU		
ESCALIER DE BOIS ET ACIER		
SENTIER PIÉTONNIER		
ARBRE TYPE VILLE		
ARBRE TYPE MONTAGNE		
PAROI ROCHEUSE		
FEU DE CIRCULATION		
SIGNALISATION PARC		
MOBILIER URBAIN		
TRAVERSE PIÉTONNE		



- 1 • EMMARCHEMENT EN MAÇONNERIE ÉPOUSANT LA TOPOGRAPHIE NATURELLE. ESCALIER DE TYPE 'ESCALIER VERT'. L'ESCALIER SE DÉPLOIE ET ORIENTE RAPIDEMENT LE PROMENEUR VERS LA MONTAGNE.
- 2 • MOBILIER URBAIN ACCESSIBLE À PROXIMITÉ DE LA RUE; SIGNALISATION DU PARC, BANCS, CORBEILLE, FONTAINE À BOIRE.
- 3 • ESCALIER DE BOIS ET ACIER TEL QUE ESCALIER TYPE PARC DU MONT-ROYAL.
- 4 • POINT D'ARRIVÉE DU RUISSEAU. CANALISATION À CAMOUFLER DANS ENROCHEMENT ET VÉGÉTATION HERBACÉE APPROPRIÉE.
- 5 • PLANTATION ARBORESCENTE EN ALIGNEMENT MAIS D'ESPACEMENT IRRÉGULIER QUI SE POURSUIT DANS LA MONTAGNE SOUS FORME DE PLANTATION GROUPÉE PUIS EN FORMATION FORESTIÈRE. AUCUNE PLANTATION ARBUSTIVE DANS LE PLATEAU DU BAS AFIN DE PROTÉGER LES VUES VERS LA MONTAGNE ET VERS LA VILLE. PLANTER SYSTÉMATIQUEMENT LES SECTIONS DE CHEMINS, LES SENTIERS ET ESCALIERS DÉSAFECTÉS OU DÉMOLIS.
- 6 • PLANTATION D'ALIGNEMENT AVEC ESPÈCES ARBORESCENTES TYPE VILLE, ESPACEMENT RÉGULIER. REMPLACER LES ESPÈCES HOTICOLES PAR DES ESSENCES PLUS APPROPRIÉES.
- 7 • MODIFIER LA SIGNALISATION DES TRAVERSES PIÉTONNES AFIN DE SÉCURISER LA TRAVERSE.
- 8 • CONSOLIDER ET RESTAURER LE MUR DE L'HÔPITAL DU ALLAN MEMORIAL, DÉGAGEMENT NÉCESSAIRE ENTRE LES STATIONNEMENTS ET LE MUR. AJOUT D'UNE PLANTATION ARBORESCENTE EN ALIGNEMENT MAIS D'ESPACEMENT IRRÉGULIER CÔTÉ TERRAIN PRIVÉ.

LÉGENDE	EXISTANT	PROPOSÉ
MURET ET MUR		
RUISSEAU		
ESCALIER DE BOIS ET ACIER		
SENTIER PIÉTONNIER		
ARBRE TYPE VILLE		
ARBRE TYPE MONTAGNE		
PAROI ROCHEUSE		
FEU DE CIRCULATION		
SIGNALISATION PARC		
MOBILIER URBAIN		
TRAVERSE PIÉTONNE		





- 1 • EMMARCHEMENT DE MAÇONNERIE PERCEPTIBLE DE LA RUE SERVANT D'ÉLÉMENT SIGNALÉTIQUE. ESCALIER DE TYPE 'ESCALIER VERT' ÉPOUSANT LA TOPOGRAPHIE.
- 2 • NOUVEAU SENTIER, RACCOURCI VERS LE CHEMIN OLMSTED. CONSERVER UNE JONCTION AVEC LE SERPENTIN ET LA RUE REDPATH CRESSENT. ORIENTER LES VUES VERS LA MONTAGNE.
- 3 • REFUGE POUR DÉBARCADÈRE DESSERVANT EXCLUSIVEMENT LES VÉHICULES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET LES VÉHICULES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
- 4 • DIMINUTION DE LA LARGEUR DU CHEMIN À LA RENCONTRE DE L'AVENUE DES PINS. DÉMOLITION DU MURET DE SOUTÈNEMENT, REPROFILAGE DU TALUS ET CANALISATION DES EAUX DE RUISSELLEMENT.
- 5 • AJOUT D'UN FEU AVEC INDICATEUR DE TRAVERSE PIÉTONNE À LA DEMANDE SEULEMENT.
- 6 • PLANTATION ARBORESCENTE EN ALIGNEMENT MAIS D'ESPACEMENT IRRÉGULIER QUI SE POURSUIT DANS LE TALUS SOUS FORME DE PLANTATION GROUPÉE.
- 7 • PLANTATION ÉCRAN AFIN DE LIMITER LES VUES SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES.

LÉGENDE

MURET ET MUR

RUISSEAU

ESCALIER DE BOIS ET ACIER

SENTIER PIÉTONNIER

ARBRE TYPE VILLE

ARBRE TYPE MONTAGNE

PAROI ROCHEUSE

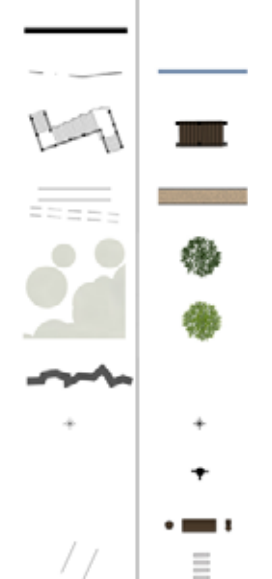
FEU DE CIRCULATION

SIGNALISATION PARC

MOBILIER URBAIN

TRAVERSE PIÉTONNE

EXISTANT PROPOSÉ





- 1 • EMMARCHEMENT DE MAÇONNERIE PERCEPTIBLE DE LA RUE SERVANT D'ÉLÉMENT SIGNALÉTIQUE IDENTIFIABLE DEPUIS L'ESCALIER DU MUSÉE. ESCALIER AVEC MURET DE SOUTÈNEMENT EN PIERRE DE TYPE CALCAIRE D'ASSEMBLAGE SIMILAIRE À CELUI DE L'ESCALIER TRAFALGAR.
- 2 • NOUVELLE TRAVERSE PIÉTONNE DANS L'ACCÈS VÉHICULAIRE PRIVÉ RÉDUISANT LES CONFLITS ENTRE LES PIÉTONS ET LES VOITURES
- 3 • ESCALIER DE BOIS ET ACIER INCLUANT UN CHANGEMENT DE DIRECTION QUI ORIENTE LE PROMENEUR VERS LA MONTAGNE, TOUT EN ÉLOIGNANT LE SENTIER DES LIMITES DE TERRAINS PRIVÉES.
- 4 • AJOUT D'UN TROTTOIR, RUE CEDAR CÔTÉ NORD, ENTRE L'AVENUE DES PINS ET L'HÔPITAL SHRINNERS. RESTAURER ET AMÉLIORER LE CANIVEAU EXISTANT.
- 5 • PLANTATION ÉCRAN AFIN DE LIMITER LES VUES SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES.
- 6 • JONCTION DES SENTIERS PROVENANT DU SEUIL ET DE LA FIN DE LA RUE REDPATH CRESSENT AVEC LE RÉSEAU DE SENTIERS EXISTANTS.
- 7 • PLANTATION D'ALIGNEMENT AVEC ESPÈCES ARBOSRESCENTES TYPE VILLE, ESPACEMENT RÉGULIER. REMPLACER LES ESPÈCES HOTICOLES PAR DES ESSENCES PLUS APPROPRIÉES.
- 8 • MISE EN VALEUR ET PROTECTION DE LA PAROI ROCHEUSE LE LONG DE LA RUE CEDAR.
- 9 • REHAUSSER LA VALEUR PATRIMONIALE DE LA MAISON ERNEST CORMIER.

LÉGENDE	EXISTANT	PROPOSÉ
MURET ET MUR		
RUISSEAU		
ESCALIER DE BOIS ET ACIER		
SENTIER PIÉTONNIER		
ARBRE TYPE VILLE		
ARBRE TYPE MONTAGNE		
PAROI ROCHEUSE		
FEU DE CIRCULATION		
SIGNALISATION PARC		
MOBILIER URBAIN		
TRAVERSE PIÉTONNE		





**PARC DU MONT-ROYAL**  
**ÉTUDES PRÉLIMINAIRES**  
**INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

**RECOMMANDATIONS SEUIL 4 - rue Cedar / chemin de la Côte-des-Neiges**

L'élimination de la bretelle d'accès découle d'une volonté de l'ensemble des instances de la Ville de Montréal concernées. Deux options d'aménagement ont été envisagées. La récupération de la superficie en espace parc ou l'aménagement d'un belvédère automobile. La majorité des intervenants travaillent actuellement dans l'optique de la récupération de la superficie en espace parc. Pour les fins de la présente étude, seule cette option a été retenue.

L'élimination de la bretelle d'accès s'insère dans le projet de requalification du chemin de la Côte-des-Neiges. Ce geste d'importance permet la récupération de 2500m<sup>2</sup> pour le parc du Mont-Royal, ce qui favorise le renforcement de la valeur patrimoniale du chemin de la Côte-des-Neiges et de ses abords en augmentant l'encadrement végétal et en magnifiant la présence de la montagne. De plus, l'élimination de la bretelle d'accès engendre la reconfiguration de l'ensemble de l'intersection et permet de faciliter la mise en place de traverses piétonnes sécuritaires.

Le réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges donnera l'opportunité d'uniformiser la largeur de cette rue de même que certaines rues parallèles telles que le chemin McDougal. Lorsqu'il y a diminution de largeur, les espaces récupérés devraient être utilisés pour l'aménagement de trottoirs, l'amélioration de la présence du parc du Mont-Royal ou encore pour le renforcement du système de terre-pleins centraux.

Les interventions préconisées, suite au démantèlement de la bretelle d'accès, doivent inclure les actions suivantes :

- Relocaliser le seuil au coin nord-est de l'intersection remodelée.
- Aménager le seuil afin de signaler son importance hiérarchique de type métropolitaine (tel que seuil 1 – avenue des Pins / rue Peel)
- Connecter le nouveau seuil au réseau de sentiers existants.
- Réaménager le sentier existant afin de lui donner un caractère et une importance identiques au sentier 'le Serpentin (Cragfoot)'. Corriger les pentes de drainage, si nécessaire, et border le sentier de part et d'autre de pavés de granit de type 'cobblestone' récupérés tel que le chemin Olmsted.
- Démolir les ouvrages de soutènement et recréer une topographie en continuité avec ce flanc de la montagne.
- Mettre en place un programme de reboisement afin de recréer un paysage forestier similaire à l'unité de paysage existante de ce secteur.
- Intégrer un refuge automobile permettant l'arrêt de façon sécuritaire des véhicules de transport adapté et des véhicules de service-parc du Mont-Royal.
- Avant les travaux de démantèlement de la bretelle d'accélération, prévoir des mesures temporaires urgentes telles que :
  - a) L'aménagement d'un trottoir du côté nord-est afin de diriger de façon plus sécuritaire les usagers du parc vers l'accès existant.
  - b) L'amélioration de l'ensemble de la signalisation afin de sécuriser les traverses piétonnes.

**PARC DU MONT-ROYAL  
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES  
INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

**.5 CONCLUSION**

L'étude définit des orientations, des objectifs et des critères de design permettant l'établissement d'un langage commun pour les quatre seuils tout en intégrant une distinction dans la syntaxe de chacun d'eux.

La séquence des quatre seuils étudiés permet de développer une expression paysagère unificatrice. La sobriété de l'intervention est le leitmotiv des concepts proposés. Une approche axée sur le développement durable mets en place une expression intemporelle. Cette approche paysagère laisse place à l'introduction de petits gestes sensibles, singuliers et ponctuels sans toutefois miser sur l'artifice.

Sur la rue Cedar, face à l'hôpital Général, se trouve un cinquième seuil dont le traitement devrait éventuellement faire l'objet d'un réaménagement dans l'esprit de ceux illustrés dans le présent document, intervention à étudier en parallèle avec la requalification de l'hôpital. De plus, il y aurait intérêt à poursuivre l'exercice de définition de l'ensemble des seuils du parc du Mont-Royal.

À la manière de Frederick Law Olmsted, tout tenant compte des pratiques et usages d'aujourd'hui, il faut continuer d'agir sur la montagne en bonifiant les expériences paysagères, en renforçant le caractère de l'œuvre et en tirant partie du génie du lieu.

**PARC DU MONT-ROYAL  
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES  
INTERFACES ENTRE LE PARC DU MONT-ROYAL ET LE CENTRE-VILLE**

**BIBLIOGRAPHIE**

Ministère de la Culture et des Communications, Direction du Patrimoine, Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal – Les valeurs et les patrimoines du mont Royal, document de travail, mars 2005

Ville de Montréal, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Gestion des eaux de surface et des milieux humides, août 2005

Ville de Montréal, Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, avril 2005

Ville de Montréal, Politique de l'arbre de Montréal, 2005

Ville de Montréal, Politique du patrimoine, mai 2005

Ville de Montréal, Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, 2004

Oswald FOISY et Peter JACOB, Les quatre saisons du MONT ROYAL, Montréal, Éditions du Méridien, 2000

La vision de Frederick Law Olmsted et le devenir du parc du Mont-Royal, annexe 1, citations choisies, résumées et mises en contexte, octobre 1996

Charles E. BEVERIDGE et Paul ROCHELEAU, Frederick Law Olmsted – Designing the american landscape, New York, Rizzoli International Publications inc., 1995

Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc., Des marches à suivre... Devis global d'intervention, octobre 1995

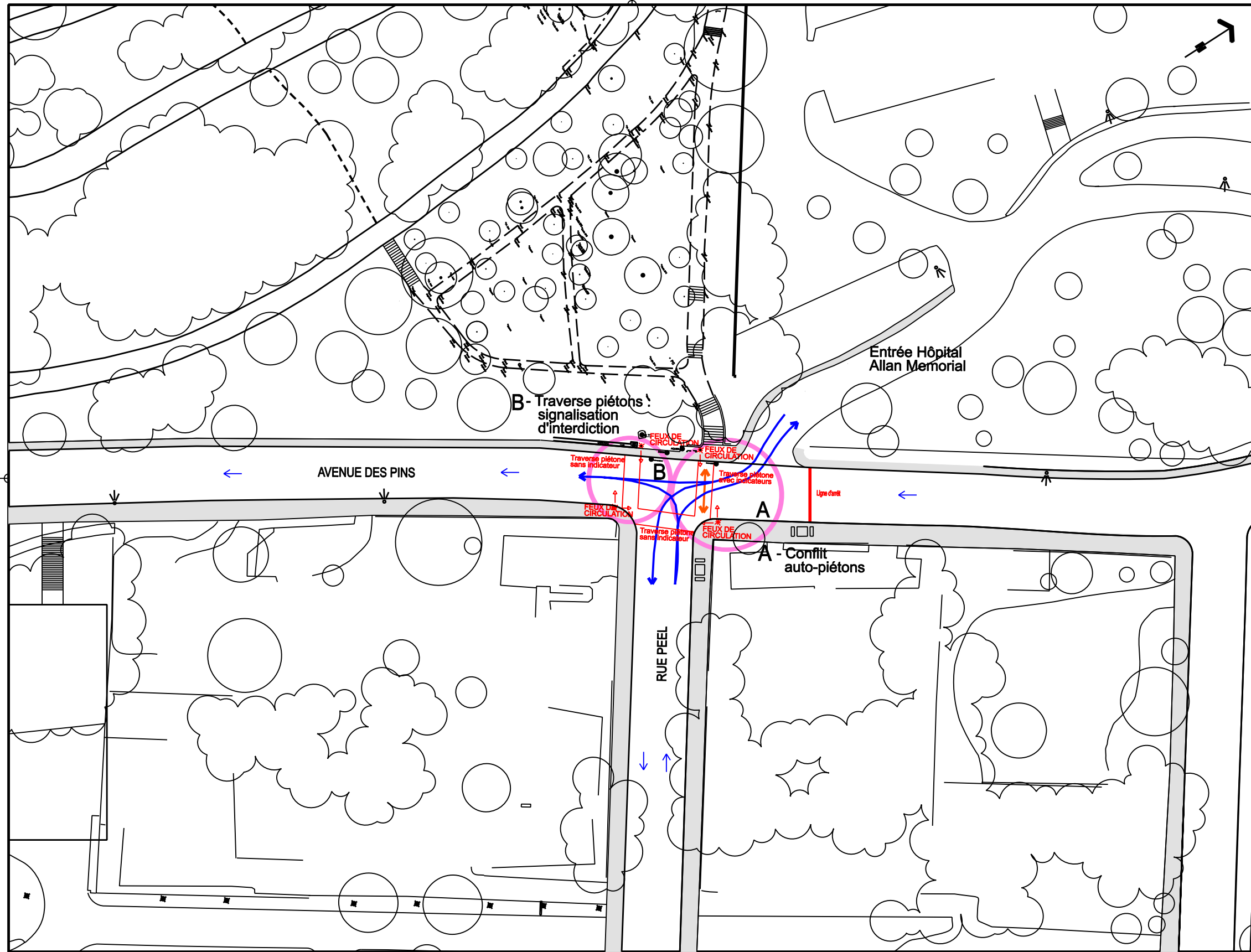
Ville de Montréal, Plan de mise en valeur du mont Royal, 1992

Les consultants Dery et associés, État de santé d'essences cibles dans certains peuplements et plantations du parc du Mont-Royal, mai 1989

R. BOIVIN, A. BOUCHARD ET D. GAGNON, Étude des ressources écologiques du Mont-Royal, Jardin botanique, Ville de Montréal, 1989

École d'architecture de paysage, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, Analyse visuelle, septembre 1988

# ANNEXE 1




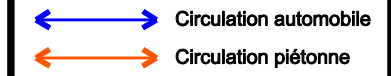
Fichier : No de

Remarques :  
Besoins :

- Sécuriser traverses piétons
- Autoriser traverse piétons côté ouest

Options de solutions :

- Feux de circulation (cycle distinct pour piétons)
- Interdiction :
  - entrée Hôpital par Peel, donc obligation pour auto venant de Peel de tourner vers l'ouest sur des Pins
- Signalisation  Peel et Dr Penfield pour passer par McTavish



No	Description	Date	Par

Révisions

B.M.		Élévation :	
Echelle :	Date :		
1 : 800	24/11/05		
Dessin : Valerie Vincent			
Responsable du projet : Lucie Robin, Daniel Chartier			
Approbation :			

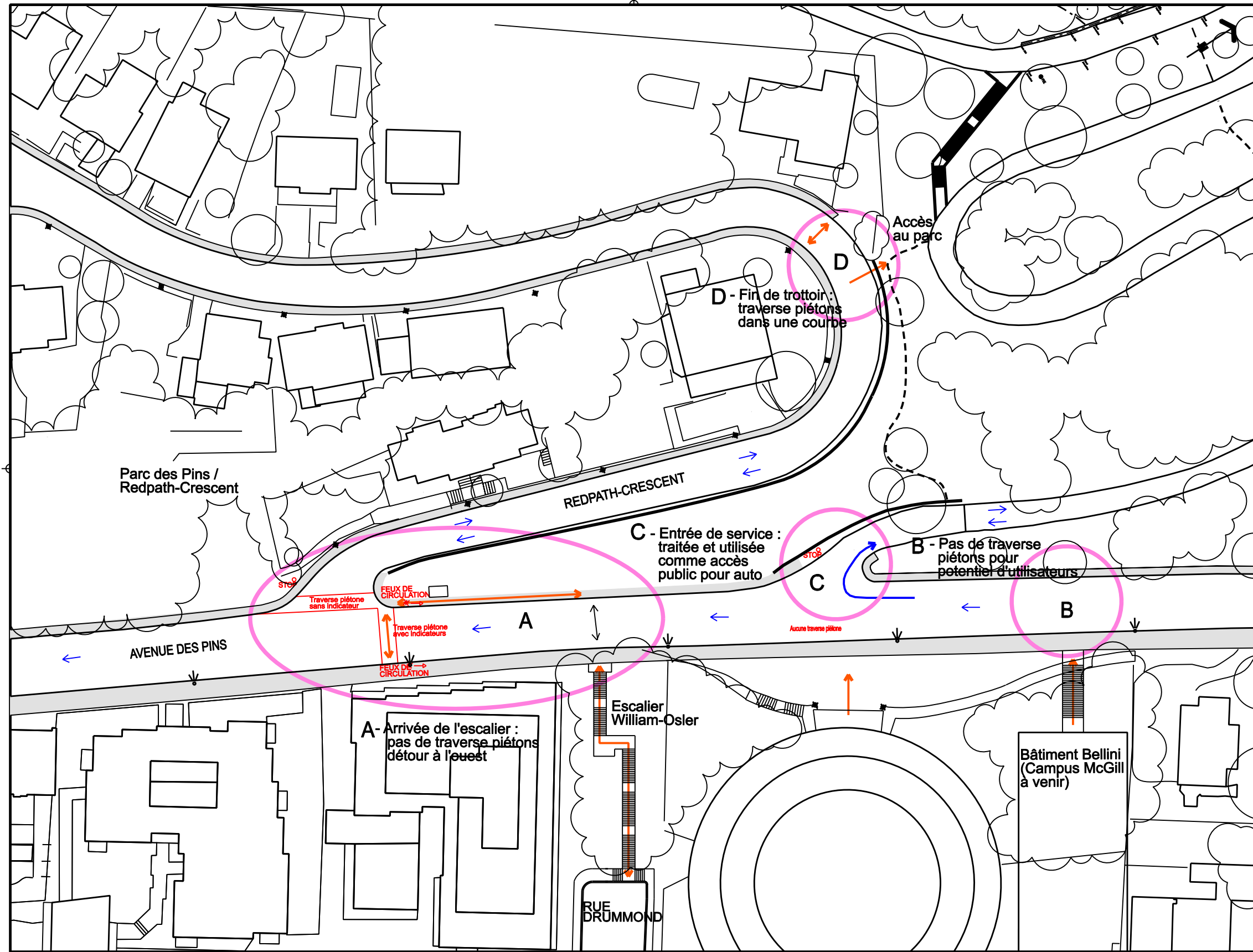
Nom du projet :  
**Parc du Mont-Royal**  
Interfaces entre le parc du Mont-Royal et le centre-ville

Titre du plan :  
**Seuil 1 - Circulation**  
Avenue des Pins / Rue Peel

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle  
Direction des sports, des parcs et des espaces verts  
Division  
Chef de division:



No du plan :	No
No de l'index : 0225	1 / 4



Fichier : No de

Remarques :  
Besoins :

- Mieux localiser et sécuriser traverses piétons pour desservir utilisateurs de l'escalier et du futur bâtiment Bellini
- Clarifier fonction de l'entrée du chemin du Serpentin
- Sécuriser accès piétons sur Redpath-Crescent

Options de solutions :

- Déplacer feux de circulation vers l'est pour desservir piétons venant de l'escalier et du futur bâtiment
- Construire trottoir continu à l'entrée du Serpentin + signalisation
- Redpath-Crescent : signalisation + traitement dans la courbe pour gérer auto / piétons



No	Description	Date	Par

Révisions

B.M.		Élévation :	
Echelle :	Date :		
1 : 800	24/11/05		
Dessin : Valerie Vincent			
Responsable du projet : Lucie Robin, Daniel Chartier			
Approbation :			

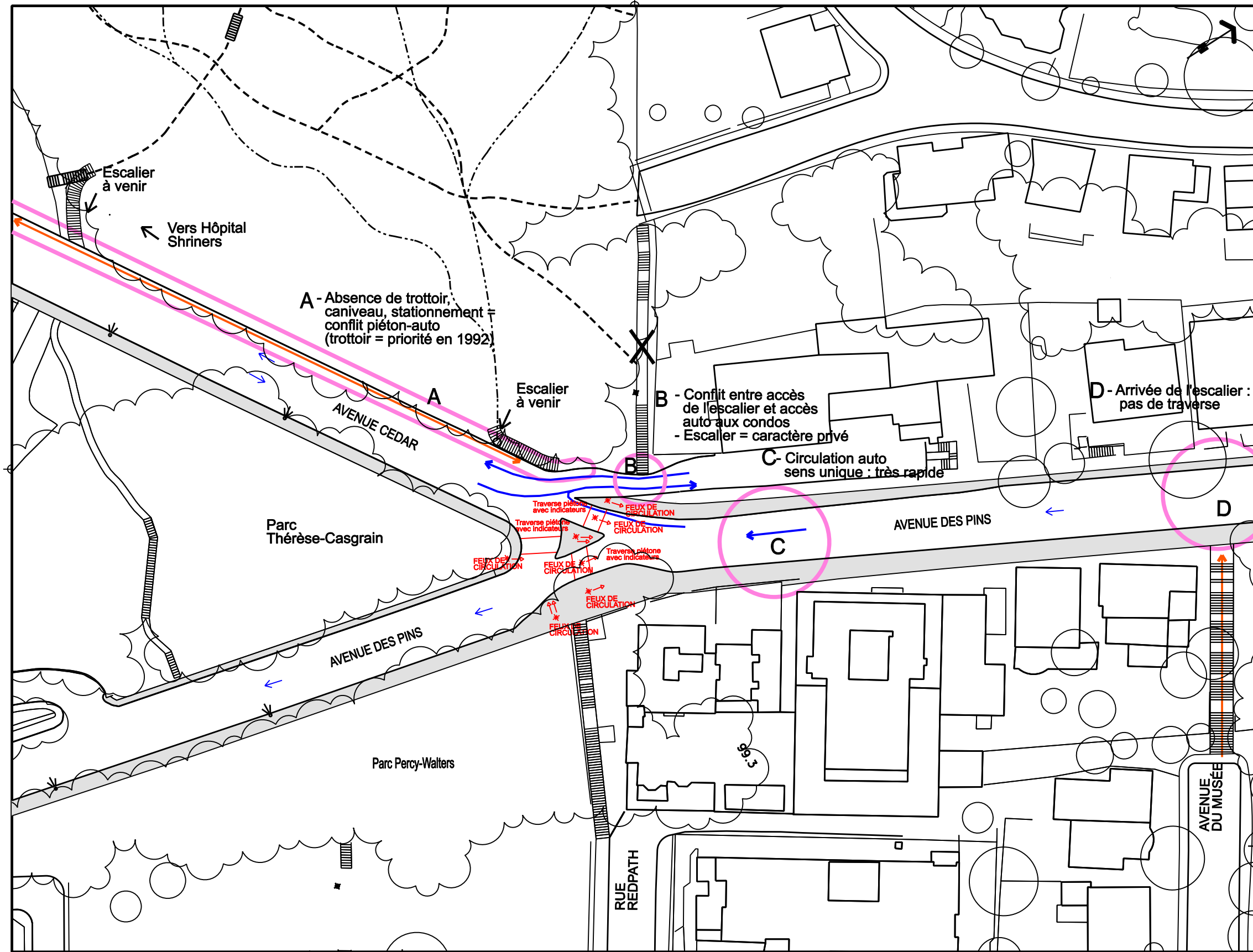
Nom du projet :  
**Parc du Mont-Royal**  
Interfaces entre le parc du Mont-Royal et le centre-ville

Titre du plan :  
Seuil 2 - Circulation  
Avenue des Pins / Redpath Crescent

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle  
Direction des sports, des parcs et des espaces verts  
Division  
Chef de division:



No du plan : No 2  
No de l'index : 0225 4



A - Absence de trottoir, caniveau, stationnement = conflit piéton-auto (trottoir = priorité en 1992)

B - Conflit entre accès de l'escalier et accès auto aux condos - Escalier = caractère privé

C - Circulation auto sens unique : très rapide

D - Arrivée de l'escalier : pas de traverse

Fichier : No de

Remarques :

Besoins :

- Sécuriser circulation piéton sur Cedar
- Séparer accès piétons escalier Cedar de circulation auto / accès condos
- Ralentir circulation auto sur des Pins
- Diriger utilisateurs escalier du musée

Options de solutions :

- Construction d'un trottoir côté nord de Cedar (enlever stationnement, caniveau ?)
- Relocaliser l'escalier Cedar
- Réduire largeur de des Pins vers le sud
- Réévaluer pertinence du sens unique
- Ajouter feux de circulation
- Évaluer traverse piéton vis-à-vis arrivée de l'escalier du musée ?



No	Description	Date	Par

Révisions

B.M. Élévation :

Echelle : 1 : 800 Date : 24/11/05

Dessin : Valerie Vincent

Responsable du projet : Lucie Robin, Daniel Chartier

Approbation :

Nom du projet : Parc du Mont-Royal Interfaces entre le parc du Mont-Royal et le centre-ville

Titre du plan : Seuil 3 - Circulation Avenue des Pins / Avenue Cedar

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

Direction des sports, des parcs et des espaces verts

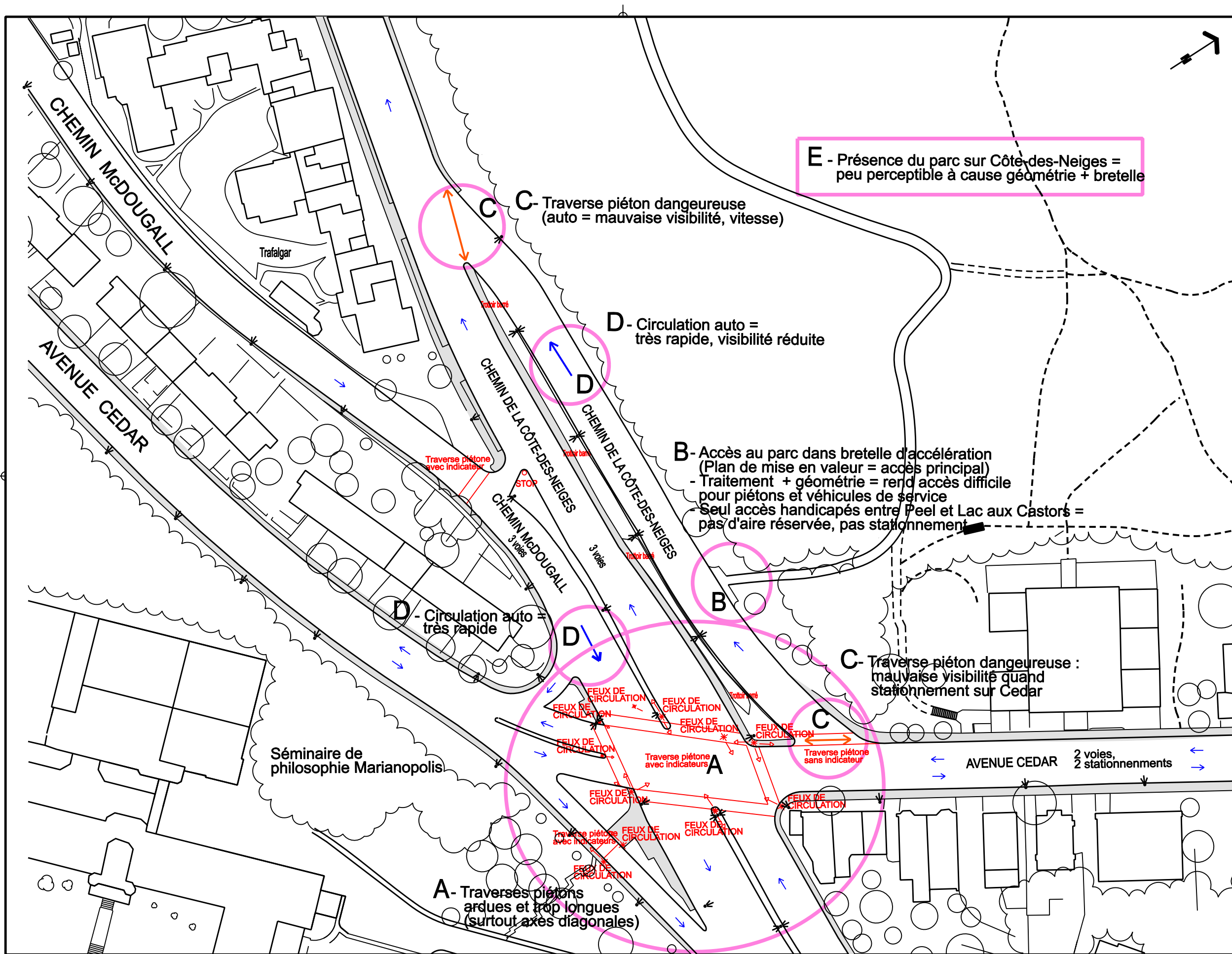
Division

Chef de division:



No du plan : No 3

No de l'index : 0225 4



Fichier :	No de																																
Remarques :																																	
<b>Besoins :</b> - Faciliter et sécuriser traverses piéton - Faciliter liens piétons entre le parc et Marianopolis, (lien entre éco-territoires : politique des milieux naturels) - Rapprocher masse végétale - Faciliter liens piétons entre le parc et Trafalgar - Diminuer vitesse circulation auto - Atténuer brisure causée par largeur de l'intersection - Faire de ce secteur un <b>seuil principal</b> <b>Options de solutions :</b> - Fermer la bretelle d'accélération redonner cette bande au parc - Créer débarcadere pour handicapés - Diminuer largeur rues Côte-des-Neiges et McDougall																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>No</th> <th>Description</th> <th>Date</th> <th>Par</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>Révisions</b></td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		No	Description	Date	Par	<b>Révisions</b>																											
No	Description	Date	Par																														
<b>Révisions</b>																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">B.M.</td> <td colspan="2">Élévation :</td> </tr> <tr> <td>Echelle :</td> <td>Date :</td> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td>1 : 1000</td> <td>24/11/05</td> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td colspan="2">Dessin :</td> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td colspan="2">Valerie Vincent</td> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td colspan="2">Responsable du projet :</td> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td colspan="2">Lucie Robin, Daniel Chartier</td> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td colspan="2">Approbation :</td> <td colspan="2"> </td> </tr> </table>		B.M.		Élévation :		Echelle :	Date :			1 : 1000	24/11/05			Dessin :				Valerie Vincent				Responsable du projet :				Lucie Robin, Daniel Chartier				Approbation :			
B.M.		Élévation :																															
Echelle :	Date :																																
1 : 1000	24/11/05																																
Dessin :																																	
Valerie Vincent																																	
Responsable du projet :																																	
Lucie Robin, Daniel Chartier																																	
Approbation :																																	
Norm du projet : <b>Parc du Mont-Royal Interfaces entre le parc du Mont-Royal et le centre-ville</b>																																	
Titre du plan : <b>Seuil 4 - Circulation Avenue Cedar / Chemin de la Côte-des-neiges</b>																																	
Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle Direction des sports, des parcs et des espaces verts Division Chef de division:																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>No du plan :</td> <td>No</td> </tr> <tr> <td>No de l'index : 0225</td> <td style="text-align: center;">4 / 4</td> </tr> </table>		No du plan :	No	No de l'index : 0225	4 / 4																												
No du plan :	No																																
No de l'index : 0225	4 / 4																																



## ANNEXE 2

DESIGN FOR  
**PROSPECT PARK**  
IN  
**THE CITY OF BROOKLYN**

1871.

OLMSTED VAUX & CO. LANDSCAPE ARCHITECTS.

J. V. CULYER, CHIEF ENGINEER.



SCALE OF FEET



OBSERVATIONS. Divisions of the plan are outlined in the adjoining diagram, which for convenience of discussion are named as follows:

- A THE COUNTRY PARK
- B THE PLAYSTEAD
- C THE GREETING
- D THE MUSIC COURT
- E THE LITTLE FOLK'S PARK
- F THE DEER PARK
- G REFECTORY HILL
- H SARGENT'S FIELD
- I LONG GREEN WOODS
- J THE STADIUM
- K THE NURSERY
- L BORDER GROUNDS

A THE COUNTRY PARK. The entire property has been bought by the city because of its special advantages for our purposes. That purpose is to provide opportunity for a form of recreation to be obtained only through the influence of pleasing natural scenery upon the sensibilities of those quietly contemplating it. The larger part of the property, being the division designated 'The Country Park,' is proposed to be set apart with absolute exclusiveness for this purpose. That is to say, it is to be set apart with absolute exclusiveness for any other purpose, it is destined that it shall occur but incidentally, and at no appreciable sacrifice of advantages for the quiet enjoyment of natural scenery. The division is a mile long and three quarters of a mile wide. Natural scenery of such value for the purpose stated cannot be permanently secured on a tract of land of unimproved surface of these limits, with a great city growing about it. The essential elements of such scenery are to be created, defined, defined, or put out of countenance by artificial objects at all more than is necessary to its protection and to the reasonable convenience of those seeking the special benefits thereof. The plan proposes, therefore, that nothing shall be built, nothing set up, nothing planted, as it decorative features, nothing for the gratification of curiosity, nothing for the advancement or popularization of science. These objects are provided for suitably in the Public Garden, the Arboretum, and other public grounds. To sustain the classical character of the Country Park, the urban elegance generally desired in a small public or private pleasure ground, is to be methodically guarded against. First, for example, is to be in most parts preserved as open space by steep, rather than by lawn, meadows; well known and long lived trees and bushes to rare ones; native to exotic (double field) flowers to light colored flowers, plain green leaves, to blotched, spotted and veined leaves. None of these things are to be excluded, but a queer shabby, worn, patchy, or in any way untidy ruralism is equally to be avoided with urban and suburban theory and theory. The site of the Country Park is in most parts rugged, every where undulating. There are no overlapping ledges, solid rock is often close under the surface, and where it is not, there is in many places a pavement of boulders. Compared with that of most public parks, the surface soil is poor, while the subsoil is stony, compact and hard. For these reasons, when the natural surface is much trampled and worn it becomes an inert, dust, pernicious to vegetation. It cannot be prepared to resist the wear of athletic sports without undue expense. Under wise regulations and with considerable customs of use, for the establishment of which the good will of the people must be engaged, the site of the Country Park will be found happily adapted to its special distinctive purpose. But it can be wisely used for no recreations which would tend to the destruction of its verdant elements; for none, not of the class of those in which women and children may not, and do not, customarily take part. The plan looks to its being maintained in quietness, quietness both to the eye and the ear. A grand old garden may be enjoyed in it by many thousand people at a time if they are not drawn into throngs by spectacular attractions, but allowed to distribute themselves as they are otherwise likely to do.

The intention of the plan of the Park as a whole, is that from no part of this Country Park division of it shall anything in any other of its divisions be visible, or at least, be noticeable, except rocks, turf and trees, and those harmoniously composing with the natural scenery of the Country Park. The fitting of other divisions for the several purposes to be indicated below is planned with a view to lessen the difficulty of constantly and fastidiously preserving the Country Park for its exclusive purpose. A large part of the Country Park is to be wooded, and adapted to the use of picnic and basket parties, especially small family parties. Various conveniences for these are to be prepared. Picnic chairs, croquet grounds, archery ranges, and small lawns for little children's activities, are provided in its near connection with the various picnic grounds.

B THE PLAYSTEAD. This is a field of turf thirty acres in extent (the most nearly flat ground on the property, little broken by rocks), to be used for the athletic recreation and education of the city's school boys, and for occasional civic ceremonies and exhibitions. The Overlook on its left, is an elevated site for spectators. It is eight hundred feet long, covering a barren ledge which would otherwise be disagreeably prominent. It is built of boulders obtained in clearing the Playstead, which are to be mainly overgrown with vegetation forming the form and material of the structure, adapted to harmonize it with the natural scenery, and made unobtrusive. In its rear, a road of existing trees is to be a large low road for the shelter of visitors during showers. The Overlook will be in the shade of existing trees during the afternoon.

C THE GREETING. Parallel and contiguous drives, Rides, and Walks, under rows of trees, forming a Promenade or Meeting Ground of the Mainada type, half a mile in length. Monumental, architectural and various decorative adjuncts are here admissible but not essential. The Playstead and the Greeting are to be without underwood, and adapted, with electric lighting for night as well as day use. Together they will form an enclosed ground reaching across the Park, a mile in length.

D THE MUSIC COURT. A system of amphitheatre adapted to concerts.

E THE LITTLE FOLK'S PARK. A division for childish entertainments, to be furnished with Swings, Seesaws, Sand Courts, Flying Kites, Toy Boats, Marbles, Golf Carriages, Buggy Chaises, Bear Pits, and other amusing exercises and exhibitions, mostly to be provided by lawns and licensed purveyors.

F THE DEER PARK. Range for a small herd, to be seen from the Greeting. Most of the ground, owing to the thinness of the soil over a flatish ledge, is little adapted to other Park uses.

G REFECTORY HILL. Refreshments to be principally served out of doors, under a large pergola or vine arched trellis, upon a terrace formed in the manner of the Playstead Overlook. Horse Shows on the east side. Extended system prospects from the terrace.

H SARGENT'S FIELD. Ball and Tennis Grounds.

I LONG GREEN WOODS. A rambling ground, with sheltered southwestern slopes, to be held subject to lease to a suitable organization, for a Zoological Garden.

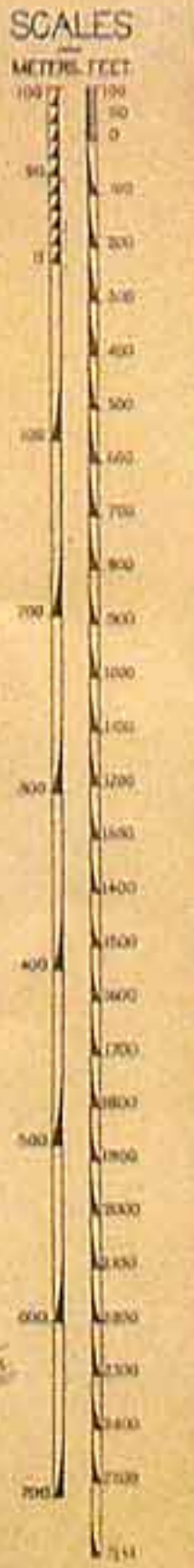
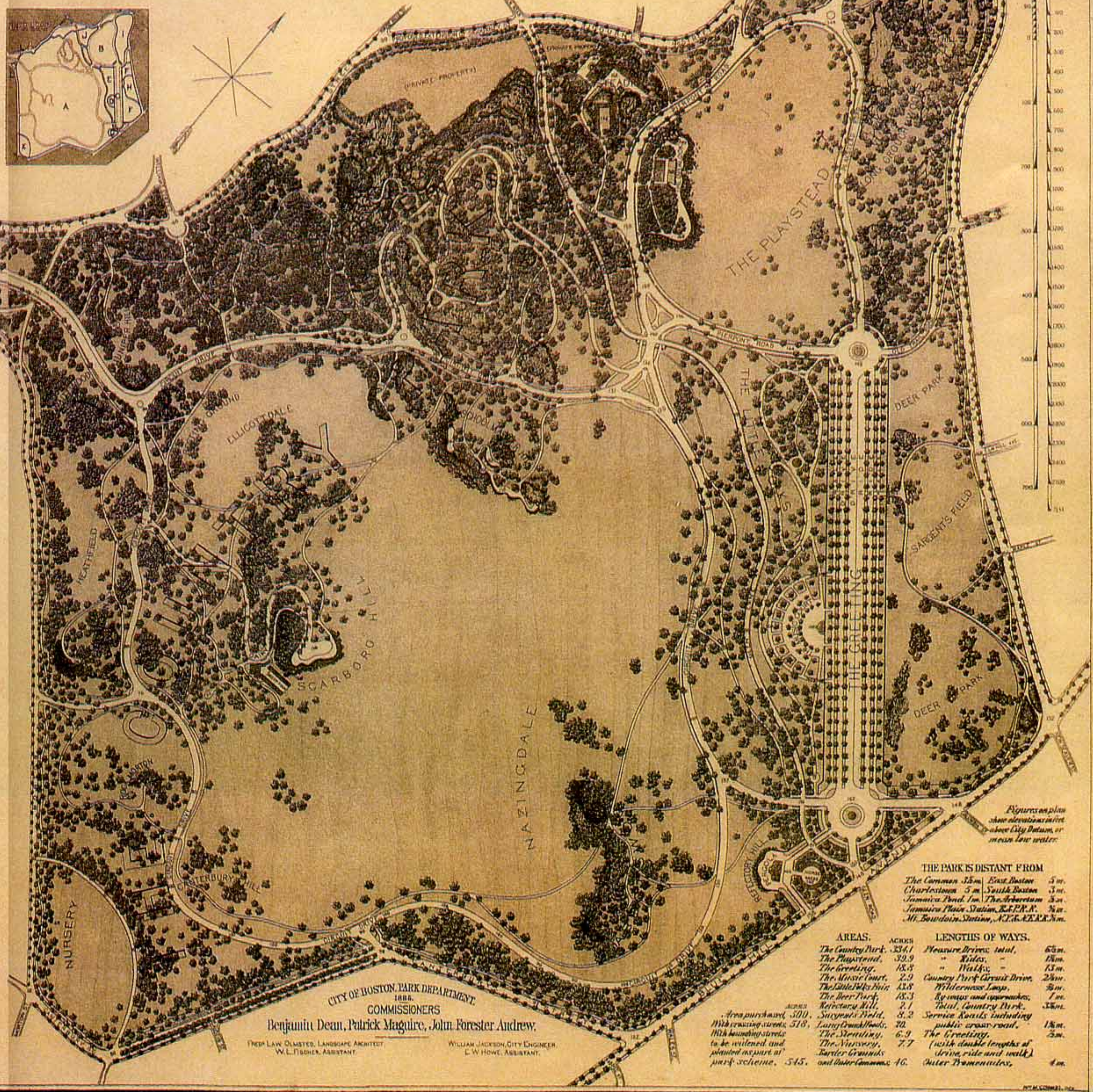
J THE STADIUM. A rocky, sterile soil reserved for the Commissioners' offices.

K THE NURSERY. Depressed ground, to be used, when adequate drainage outlets for this part of the city shall have been provided, for a service garden.

L BORDER GROUNDS. Building streets are generally laid down in this plan as if moderately enlarged, from the present thoroughfares (which at various points are but narrow lanes) and with a sidewalk on the Park side of such widening distances from the wheel ways as may be necessary to avoid in turning them, the destruction of the trees and excessive grading. This arrangement is made practicable by setting back Park fences and other obstructions fifty to eighty feet from the wheel ways. Thus, also, a much larger widening of the wheel ways than is suggested by the drawing can be made whenever public convenience will be served by it, without impairing the cost. In a few cases of short distances, streets are shown as they may be improved by a slight taking of private land. This is to avoid heavy cutting, the greening and the destruction of the natural features on the Park side of the present roads. Forest Hill Street, of one point, is shown as being the Park side of the present road. A wide interruption of private front by lateral passages, and to improve passage around the Park, a short cross road is planned opposite Forest Hill Cemetery, terminating under the Park drive (C), in the latter way.

A short new street in extension of Signory Street is suggested, to facilitate passage around the Park. A small piece of land is proposed to be taken into the Park at the corner of Signory Street, to avoid an awkward complication. The land proposed to be thrown out of the Park property for all these purposes is Street Commission land much larger than that to be taken in. Other roads within the Park being intended only for extensive travel and Park work, are not to be covered across in the passage they could make, of common street travel. It follows the line between the Country Park and the adjoining districts on the east, which is nearly the line of the present Glen Road.

# GENERAL PLAN OF FRANKLIN PARK



Figures on plan show elevations in feet above City Datum, or mean low water.

THE PARK IS DISTANT FROM  
 The Common 15m. East Boston 5m.  
 Charlestown 5m. South Boston 3m.  
 Jamaica Pond 1m. The Arboretum 3m.  
 Jamaica Plain Station, R.F.P.R. 3m.  
 Mt. Bowdoin Station, N.E. & A. R.R. 5m.

AREAS.	ACRES.	LENGTHS OF WAYS.
The Country Park	334.1	Measure Drives, total
The Playstead	39.9	" Rides, -
The Greeting	18.8	" Walks, -
The Music Court	2.9	Country Park Circuit Drive,
The Little Folk's Park	13.8	Wilderess Loop,
The Deer Park	18.3	By ways and approaches,
Refectory Hill	2.1	Total, Country Park,
Sargent's Field	8.2	Service Roads including
Long Green Woods	70.	public cross-roads,
The Stadium	6.9	The Greeting,
The Nursery	7.7	(with double lengths of
Border Grounds	46.	drive, ride and walk)
and Outer Commons	46.	Outer Promenades,
		4m.

CITY OF BOSTON PARK DEPARTMENT.  
 1888.  
 COMMISSIONERS  
 Benjamin Dean, Patrick Maguire, John Forester Andrew.  
 FRED LAW OLMSTER, LANDSCAPE ARCHITECT.  
 W. L. FISHER, ASSISTANT.  
 WILLIAM JACKSON, CITY ENGINEER.  
 E. W. HOWE, ASSISTANT.

# THE PARK & APPROACHES

Scale  
0 100 200 300 400 500 Feet

OLMSTED, VAUX & CO.  
LANDSCAPE ARCHITECTS.

GROUND S  
OF  
THE STATE INSANE ASYLUM

